

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire Programme Mauritanie-FIDA



Programme Conjoint Sahel en réponse aux Défis Covid-19, Conflits et Changements
Climatiques en Mauritanie (SD3C-MRT)

ADDITIF N°1

AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL (DAON)

DAO N° : 10/CPMP/PROGRES/2026

Relatif aux travaux de réhabilitation et de renforcement de 07 seuils en gabion dans la zone d'intervention de SD3C – Programme d'aménagement du PTBA 2026 – Lot unique

Objet : le présent additif remplace exclusivement les dispositions relatives à la classification visées ci-dessous dans l'AAON et le DAO n°10/CPMP/PROGRES/2026 :

Item	Disposition initiale	Modification apportée
AAON – point 8, première puce uniquement	Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la Section III du DAO dont notamment : Disposer d'un certificat de qualification et de classification Barrage 1 ou Bar/Bas 1 (chaque membre national en cas de groupement) ;	Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la Section III du DAO dont notamment : Disposer d'un certificat de qualification et de classification Bar/Bas 1 (chaque membre national en cas de groupement) ;
Section II – RPAO – IC 11.1(J), point 1 uniquement	1. L'Attestation de qualification et de classification de Barrage 1 ou Bar/Bas 1 . En cas de groupement d'entreprises, chaque membre national du Groupement doit détenir l'attestation de classification exigée.	1. L'Attestation de qualification et de classification de Bar/Bas 1 . En cas de groupement d'entreprises, chaque membre national du Groupement doit détenir l'attestation de classification exigée.

Toutes les autres dispositions de l'AAON et du DAO restent inchangées, notamment les autres exigences du point 8 de l'AAON et les autres pièces demandées au titre de l'IC 11.1(J) du RPAO.

Nouakchott, le 28/10/2026

Le Coordonnateur National

Ahmed Ould Amar

